

Paris, le 10 janvier 2020

**FCPI NextStage Découvertes 2009-2010 : 4<sup>ème</sup> distribution et liquidation définitive du Fonds**

Madame, Monsieur,

Depuis sa constitution, FCPI NextStage Découvertes 2009-2010 dont vous êtes porteur de parts a financé et accompagné une trentaine d'ETM (entreprises de taille moyenne).

Entré en période de préliquidation le 10 octobre 2017, votre FCPI arrive à échéance le 31 décembre 2019. Nous ne préleverons plus de commissions de gestion à compter de cette date.

**Nous avons pris la décision de procéder à son entrée en liquidation.** Cette dissolution, a été agréée par l'AMF le 27 décembre 2019.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une quatrième distribution d'un montant de 5,03 euros brut par part A à compter du 15 janvier 2020.**

Pour mémoire, une première distribution de 120 euros brut par part A a été réalisée le 25 octobre 2017, puis une deuxième distribution a été faite le 20 juin 2018 pour 20 euros brut par part A, puis une troisième le 4 mars 2019 pour 8,59 euros.

Avec cette quatrième distribution **la performance du FCPI NextStage Découvertes 2009-2010** (hors avantage fiscal à la souscription d'un montant 25% de l'IR) s'établit à **+ 53,62% depuis l'origine.**

**A l'issue de cette distribution nous liquiderons définitivement le Fonds et annulerons les parts.**

Par ailleurs, suite à la cession d'une participation dont une partie du prix de vente est différée et conditionnée, nous pourrions être amenés à vous verser, postérieurement à la liquidation du fonds, un montant complémentaire qui ne saurait excéder 1,85 euro par part.



**NextStage**AM

La distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

**Grégoire SENTILHES**

Président